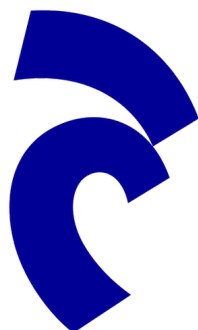


SECTION SPORTIVE DE JUDO DE DOUAI

DOSSIER D'INSCRIPTION 2023-2024



**FRANCE
JUDO**

**SECTION SPORTIVE
COLLÈGE GAYANT
DOUAI**



Vous trouverez dans ce dossier l'ensemble des éléments permettant d'inscrire votre enfant dans cette structure qui accueille une cinquantaine d'élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Les élèves de la section bénéficient de 2 entraînements par semaine

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter le collège.

OBJECTIFS SCOLAIRES:

L'objectif principal de la section sportive est de permettre la réussite scolaire, c'est à dire que l'élève de la section obtienne des résultats satisfaisants mais aussi qu'il présente un comportement irréprochable.

L'élève doit aussi apprendre à s'organiser dans son travail. Il doit viser à planifier son travail personnel et profiter de chaque opportunité pour réaliser le travail demandé par les professeurs.

OBJECTIFS SPORTIFS:

Ils ne doivent pas primer sur les objectifs scolaires. L'objectif de la section est d'offrir une formation en judo complémentaire à celle offerte par les clubs.

Cette formation se traduit par:

- Un développement et un approfondissement du répertoire technique de tous les élèves.
- Une préparation physique et technico-tactique aux différents championnats (FFJDA et UNSS)
- Apprentissage des règles et du règlement et formation de jeunes arbitres UNSS.
- Apprentissage des différentes méthodes d'entraînement (uchi komi, nage komi...)

OBJECTIFS EDUCATIFS:

La section sportive est une structure qui fait entièrement partie du collège. Elle a pour objectif de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de **progresser** et **d'être valorisés** grâce à la pratique d'un sport de combat qui rassemble technique, respect de règles et de l'adversaire. Ces qualités humaines et sportives doivent nourrir la **confiance** et **l'estime de soi** de l'élève, si nécessaires à sa réussite.

Elle vise également à renforcer l'esprit de groupe: développer les notions d'entraide, de solidarité.

FONCTIONNEMENT DE LA SECTION SPORTIVE

LES ENTRAÎNEMENTS:

Les élèves de la section bénéficient de 2 entraînements de 1h30 par semaine :

-Niveau 1 (6^{ème} 5^{ème}) : Mardi 8h30-10h00 et jeudi 13h00-14h25

-Niveau 2 (4^{ème} 3^{ème}) : Mardi et vendredi 13h00-14h25

Ils ont lieu dans la salle de Judo du collège GAYANT.

En cas d'absence à un ou plusieurs entraînements, les règles sont les mêmes que pour les cours d'EPS :

Les parents doivent inscrire et justifier dans le carnet de correspondance de l'élève toute demande de dispense. Dans ce cas, l'élève doit se présenter au professeur responsable du pôle d'excellence qui décidera s'il reste assister à la séance d'entraînement ou s'il va en aide aux devoirs.

Pour toute dispense supérieure ou égale à une semaine, un certificat médical est obligatoire.

Les absences répétées ou non justifiées seront sanctionnées.

Les cours de Judo seront assurés par M. KUBIAK Ludovic, Professeur d'EPS, 3^{ème} dan et titulaire du DEJEPS.

SOUTIEN SCOLAIRE:

Dans le cas où les professeurs constateraient une baisse des résultats scolaires ou des problèmes de comportement, l'élève pourra assister à l'aide aux devoirs en remplacement des entraînements. L'élève pourra réintégrer les cours de Judo quand ses résultats scolaires et/ou son attitude seront jugés satisfaisants.

Les élèves dispensés ont la possibilité d'assister à une séance d'aide au devoir pendant l'entraînement.

COMPETITIONS ET AUTRES ANIMATIONS:

Dans l'année scolaire, les élèves participeront (s'ils remplissent les conditions de catégories d'âge et de grade) aux **compétitions UNSS** (championnat académique excellence, championnat académique par équipes de collèges)

Ils pourront participer à la formation de Jeunes Officiels UNSS.

Des rencontres inter-collèges et des entraînements de masse inter-sections sportives sont également organisés.

LICENCE:

L'élève membre de la section sportive **reste licencié dans son club d'origine**. La section sportive est rattachée au collège, elle n'est donc pas en concurrence avec les clubs. Il s'agit d'un travail en partenariat.

L'élève a cependant l'obligation de prendre une licence UNSS à l'association sportive du collège. Cette licence sera offerte pour l'année scolaire 2023-2024.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le choix des candidatures se fait sur dossier. L'ensemble des dossiers est étudié par une Commission Mixte composée du Principal, du Principal-adjoint et du professeur responsable de la section sportive.

Ce choix est effectué au vu des résultats scolaires (moyennes obtenues et appréciations) et de la partie sportive du dossier (avis du professeur d'EPS, et palmarès sportif...)

Dans l'hypothèse où le nombre de candidatures serait supérieur à la capacité totale d'accueil (50 places), des tests spécifiques à l'activité Judo seraient organisés un vendredi après-midi courant avril.

Le maintien de l'élève en section sportive dépend du respect ou non des règles précisées dans le règlement intérieur.

IMPORTANT:

Si le collège Gayant n'est pas le collège de secteur de votre enfant, vous devez obligatoirement effectuer une demande de dérogation à la carte scolaire (qui devrait être acceptée d'office)

3 cas de figures possibles:

- Votre enfant est actuellement en CM2, alors le dossier est à retirer auprès du directeur de son école primaire.
- Votre enfant est actuellement dans un collège public, alors le dossier est à retirer auprès du secrétariat du collège
- Votre enfant est actuellement dans un collège privé, alors le dossier est à retirer auprès du secrétariat du collège public de votre secteur.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Fiche A : Renseignement sur la scolarité

APPRECIATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

faisant apparaître si l'élève est, selon lui, capable de réussir une scolarité au sein d'une section sportive.

Signature:

APPRECIATION DU PROFESSEUR D'EPS

faisant apparaître des éléments sur les aptitudes physiques de l'élève (coordination, vitesse, rythme d'apprentissage)

Signature:

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES

NOM: Prénom:

Date de naissance: Lieu:

Adresse:

Téléphone:

Email :

Profession du père: Profession de la mère:

Etablissement fréquenté actuellement: Ville : Classe:.....

Langue vivante 1 : Allemand / Anglais (1) LV2 (pour les 4ème/ 3ème): Allemand / Espagnol / Anglais (1)

Régime demandé: externe / demi-pensionnaire

(1): rayer les mentions inutiles

Ne pas oublier de joindre les photocopies des 2 bulletins de l'année en cours.

Dossier à renvoyer au Collège Gayant - 255, rue Marguerite de Flandre – BP 742 – 59507 Douai Cedex



DOSSIER DE CANDIDATURE

Fiche B : Renseignement sportifs

NOM: Prénom:

Nom et adresse du club où l'élève est licencié:

.....
.....

Grade de l'élève: Nombre d'années de pratique :

Poids :

Nom du professeur de Judo:

PALMARES SPORTIFS:

Noter les 3 meilleurs résultats FFJDA (voir UNSS):

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature de l'élève:

Signature des parents:

LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST À RENDRE AVANT LE 14 AVRIL 2023

Dossier à renvoyer au Collège Gayant - 255, rue Marguerite de Flandre – BP 742 – 59507 Douai Cedex

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Avant le vendredi 14 avril 2023	Retour des dossiers d'inscriptions	Seuls les dossiers complets seront pris en compte
Entre le 17 avril et le 2 mai 2023	Étude des candidatures à partir du dossier scolaire	Ne pas oublier de joindre les bulletins des deux premiers trimestres
24 mai 2023 matin	Épreuves de sélection (prévoir judogi ou tenue de sport)	Ces tests se dérouleront de 9h00 à 12h00 dans le dojo du collège Gayant
Dernière semaine mai 2023	Commission de sélection	Envoi des résultats de la Commission de sélection
juin 2023	Étude des dérogations à la carte scolaire par l'Inspection Académique	En cas de réussite, vous devrez effectuer une demande de dérogation (formulaire à récupérer auprès de l'établissement où est scolarisé votre enfant.